

LA MILICE PRIVÉE D'HACHETTE LIVRE

LE 5 JANVIER 2012 FABIEN SOYEZ

Le groupe d'édition Hachette Livre se paye une petite milice privée chargée de traquer les téléchargements illégaux de leurs catalogues sur Internet. Enquête sur les nouveaux barbouzes du numérique au service des industries culturelles.



En se lançant à corps perdu dans la lutte contre le piratage d'eBooks et de livres sur Internet, Hachette Livre frappe un grand coup. Ou du moins est-ce l'impression que veut donner le deuxième éditeur mondial de livres grand public, en **signant un accord** avec **Attributor**. Cette société américaine, spécialisée depuis 2005 dans la "traque de contenus copiés", est désormais chargée par l'éditeur de surveiller les réseaux pirates. Pierre Danet, directeur innovation et technologie numérique de Hachette Livre, constate :



Depuis qu'existent les scanners, le piratage de livres est une réalité. On ne le découvre pas. Mais le marché du livre électronique se développe, et avec l'apparition des liseuses, comme le Kindle d'Amazon, et le développement des tablettes électroniques comme l'iPad, le phénomène a pris de l'ampleur.



Dans la ligne de mire de Hachette et Attributor, les sites de stockage, comme **MegaUpload** ou **RapidShare**. Le téléchargement direct est ainsi, si l'on en croit **l'étude du Motif** (Observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France) parue en mars, en train de supplanter l'offre en "**peer-to-peer**" (P2P). Selon la société **Sandvine**, le trafic de ces deux sites dépasse même celui de Facebook, représentant plus de 2% du trafic mondial sur Internet. Parmi les 20 livres les plus piratés, une bonne dizaine sont estampillés Hachette, comme *Bilbo le Hobbit*, *Da Vinci Code* ou *Twilight*.

Qu'importe si les sites de téléchargement sont hébergés à Hong-Kong, en Suisse ou en Chine, la mission d'Attributor est de les passer au crible, à la recherche de titres piratés.

Pour cela, Hachette lui a fourni des métadonnées : titre du livre, nom de l'auteur, ISBN. A partir de ces informations, Attributor effectue un balayage automatisé du web. Une fois ce travail effectué, l'entreprise envoie aux sites détectés une notification de retrait. Le contrevenant a alors le choix entre retirer l'eBook, ou s'exposer à de possibles poursuites. C'est le système du **"notice and takedown"**.

Ce contrat passé avec la start-up de **Redwood City** est une première en France, dans la mesure où le Syndicat national de l'édition (SNE), dont Hachette est membre, a décidé de **ne pas faire appel à Hadopi**. Cependant, **pour Antoine Gallimard**, président du SNE :



La question du piratage de livres numériques en France ne se pose pas vraiment encore, surveiller les livres électroniques coûte trop cher pour un marché encore petit.



Ce n'est visiblement pas l'avis de Hachette Livre, qui ne semble pas vouloir perdre de temps. Même si l'Hadopi planche sur une **riposte graduée adaptée au téléchargement direct**, que le SNE pourrait un jour rejoindre, Pierre Danet observe, pragmatique :



L'Hadopi ne couvre pour l'instant que le peer-to-peer. Il sera étendu au téléchargement direct, mais ce n'est pas opérationnel aujourd'hui et on ne sait pas quand cela le sera. On cherchait une entreprise capable de faire du Big Data, de "crawler" le web tout en vérifiant manuellement. Il n'y en avait pas beaucoup, Attributor est l'une des seules sociétés compétentes... On sous-traite du début à la fin, parce que ce n'est pas possible pour un éditeur de couvrir l'immensité du web, à moins de se doter d'un vaste service juridique.



Le rôle d'Attributor est celui d'un tamis. Seul moment où Hachette reprend la main : quand le site refuse d'obtempérer. *"Là, on passe en juridique pur."* Elizabeth Sutton, fondatrice d'**ldboox.com** et conseillère en édition numérique, analyse la stratégie poursuivie par Hachette :



Travailler avec Attributor, ça rassure les auteurs qui hésitent à signer, et ceux qui utilisent la plateforme de vente d'Hachette, Numilog. Et puis, l'offre va bientôt décoller. L'année dernière, Hachette a signé un

contrat avec Google Books pour numériser entre 40 et 50 000 livres indisponibles, qui vont arriver sur le marché dans les mois qui viennent.



L'Hydre de Lerne

Anticipation, donc, pour Hachette France, qui suit les traces de son cousin américain, Hachette Book Group. La maison d'édition américaine loue les services d'Attributor depuis **bientôt trois ans**. Hachette France devient ainsi l'un des 75 éditeurs faisant appel à Attributor, parmi **Simon & Schuster, Harper Collins, Scholastic** et **Wiley-Blackwell**. La nouvelle en laisse beaucoup dubitatifs. Maxime Rouquet, co-président du **Parti Pirate** (PP) français, pointe du doigt les risques d'erreur liés à un "système automatisé" :



Les internautes qui ne pensent pas à mal, et qui veulent juste stocker un contenu pour le partager avec leurs amis pourront être lésés. On risque de voir des erreurs à répétition, des envois massifs, des sites qui retirent les contenus sans vraiment réfléchir, un peu comme le font Dailymotion et YouTube avec les extraits de films. Et si je rédige une analyse de texte, une parodie ou des extraits d'un livre, que je stocke sur MegaUpload ou que je publie sur mon blog, est-ce que je risque d'avoir des problèmes ?



Dans la Silicon Valley, le président d'Attributor, Matt Robinson, balaie ces inquiétudes d'un revers de main :



Notre système est complètement automatisé, l'information que nous trouvons grâce à notre algorithme est quasiment correcte à chaque

fois. Nous croisons ce balayage automatisé avec des vérifications humaines, pour être sûrs qu'il s'agit bien d'une copie illégale d'eBook, et non une simple citation ou un pastiche. Nous ne risquons pas de faire de fausses identifications de piratage, ou pratiquement.



Au Parti Pirate, on reste sceptique : *“difficile de croire qu'une personne qui analyse des centaines et des centaines d'eBooks par jour ne risque pas de faire d'erreurs, et qu'Attributor pourra réellement vérifier chaque livre à la main.”*

De son côté, Nicolas Gary, directeur de la publication de **ActuaLitté**, s'interroge :



Qu'en serait-il si un site publiait des informations qui soient justement celles que l'éditeur a demandées de suivre, plusieurs fois par jour ? Attributor enverra-t-il une notification pour signaler la présence de contenu illégal ?



Et de s'inquiéter, entre autre chose, de *“ce que fera Attributor des données récoltées”*. Avec **Trident Media Guard** et **Hologram Industries**, Attributor avait été entendue par le SNE, *“quand ce dernier se posait la question d'intégrer l'Hadopi”* , en tant que prestataire technique en charge de la surveillance des réseaux P2P.



C'est donc qu'Attributor dispose d'outils suffisants pour obtenir des données privées. Ces questions sont légitimes, quand on voit combien Attributor est flou sur son mode de fonctionnement.



Flou, Attributor l'est aussi sur les coûts de ses produits. A Hachette Livre, Pierre Danet se félicite d'avoir, jusqu'ici un *“taux de réussite au dessus des 70%. Pendant 9 mois, nous avons fait un test avec Attributor, sur 500 titres numériques, et nous n'avons pas eu de problème, ou*

en tout cas de remontée d'erreurs... Dans la majorité des cas, l'approche dissuasive d'Attributor fonctionne : on a eu 100% de succès sur MegaUpload, qui a accepté nos demandes de retrait à chaque fois. Les américains sont plutôt **pragmatiques** sur ces questions de piratage."

Chaque jour, si l'on en croit Hachette, plusieurs centaines de notifications de retrait sont envoyées par Attributor à travers le web, "pour des dizaines de milliers de titres, qui composent notre catalogue, le premier en France."

Mais quand on lui demande combien coûtent les services d'Attributor, motus : Attributor impose à ses partenaires un accord de confidentialité, qui leur interdit de communiquer sur les tarifs. Mais, d'après Nicolas Gary, "ce sont des investissements très lourds, qui comprennent la technologie utilisée et l'expertise." En 2009, Hachette Group US aurait versé à Attributor, pour la première année, entre 100 et 125 000 dollars.



Pour Elizabeth Sutton, d'ldbook, ce contrat signé par Hachette risque de "coûter cher, et d'avoir des répercussions sur les prix de vente, quand on sait que le groupe confie à Attributor l'intégralité de son catalogue." Une surveillance des sites de stockage qui coûte cher, et qui ne garantit pas la fin du piratage. Pour Nicolas Gary, "c'est du temps et de l'argent de perdu" :

“

Le piratage, c'est un peu l'Hydre de Lerne : vous lui tranchez une tête, il y en a dix qui repoussent. La plupart de ces sites sont insaisissables. Hachette a raison de mettre les moyens pour défendre ses droits, mais est-ce vraiment là que les moyens doivent être mis ?

”

Pierre Danet, à Hachette Livre, reconnaît : "toucher des sites basés en Ukraine, par exemple, ce n'est pas simple. Ce travail peut être infini, mais c'est mieux que de ne rien faire."

Du côté de chezAttributor, le discours est ultra-policé. Mike Grossman, le directeur général de la société américaine, s'exclame, bon samaritain :

“

Nous ne sommes ni des chasseurs de pirate, ni des censeurs : nous protégeons les éditeurs et par là même, les auteurs. Copier des livres, c'est illégal. Les écrivains, les créateurs, ont besoin d'être rémunérés pour leur travail, sinon ils vont arrêter d'écrire, et ce sera une perte

pour tout le monde. Nous sommes les défenseurs de la propriété intellectuelle. C'est une noble cause.



En 2015, le marché du livre numérique devrait peser, selon **une étude IDate**, 5,4 milliards d'euros au niveau mondial. Et connaître un taux de croissance moyen de 30% d'ici là. Ces chiffres représentent 12% du marché global du livre. En 2010, le chiffre d'affaires d'Hachette Livre sur support papier et numérique atteignait 2 165 millions d'euros. Un trésor qu'il pourrait défendre à n'importe quel prix.

Illustrations via Wikimedia Commons [CC et Domaine Public] : <http://bitly.com/yHm1Oo>

LÉNA

le 5 janvier 2012 - 13:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Très drôle, la défense des créatifs à la fin quand on voit les livres cités. Je suis sûre que c'est de la faute du piratage si Tolkien a arrêté d'écrire.

VOUS AIMEZ 17

VOUS N'AIMEZ PAS 0

LUI RÉPONDRE

AN391

le 5 janvier 2012 - 19:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Le piratage, c'est un peu l'Hydre de Lerne : vous lui tranchez une tête, il y en a dix qui repoussent."

Ceci est tout simplement et quoiqu'on en dise, une légende urbaine, au contraire le piratage a ses centres, dire le contraire est une vaste hypocrisie.

Et d'ailleurs si la lutte antipiratage était dirigée vers les centres et non utilisateurs finaux, cela pourrait très bien marcher :

<http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/piratage-hadopi-etc/>

Et ce qui permettrait ne l'oublions pas de sortir de ces délires monitoring flux utilisateurs à tout va...

Ça ne marcherait pas ? Bien sur que si, ne pas oublier que même les "darknets" et compagnie ça reste des overlays n'ayant pas vocation à poser des câbles transatlantiques (donc avec serveurs ou sites à adresse IPs). Pas parfait ? Oui bien sûr mais ça n'a aucune importance, la perfection on s'en fout tout comme du piratage zéro d'ailleurs, surtout que ça ne veut rien dire.

Et personnellement je n'aurais rien à redire à une telle approche, à condition qu'il y ait en parallèle un environnement de publication ATAWAD et non monopolistique :

*<http://iiscn.wordpress.com/2011/05/15/concepts-economie-numerique-draft/>
ou texte (2007) :*

http://iiscn.files.wordpress.com/2011/03/copies_licences.pdf

VOUS AIMEZ 0

VOUS N'AIMEZ PAS 0

LUI RÉPONDRE

PANDORE

le 5 janvier 2012 - 19:41 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Nous sommes les défenseurs de la propriété intellectuelle. C'est une noble cause." ... !!!

...Et quand on est obligés de faire des procès aux grosses boîtes d'éditions pour qu'elles nous reversent l'intégralité de nos droits d'auteur, ça veut aussi dire qu'elles nous protègent ???

VOUS AIMEZ 1

VOUS N'AIMEZ PAS 0

LUI RÉPONDRE

TINUS

le 6 janvier 2012 - 0:49 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Voilà qu'il réitère les mêmes erreurs que leur confrère de l'industrie de la

musique.

Vous vous retrouverez le nez dans l'eau après avoir dépensé des millions d'euros mes très chères. Et pour vous la lutte risque d'être encore plus difficile tant le texte est un média encore plus facilement copiable et transmissible que l'audio.

Hâte de voir les conclusions de cette opération

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MD

le 6 janvier 2012 - 6:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



cela ressemble étrangement à la réaction catholique face à l'apparition de l'imprimerie.

quand réalisera-t-on que le piratage et la destruction de vieilles superstructures est une bonne chose ? la culture est-elle un bien ou un partage ? le coût culturel est justifié par sa production, pas par un sens de la propriété. et puis bon, l'éloquence chanceuse du nom de leur boîte, hein, franchement... :-)

"i don't want to live on this planet anymore"

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LETRON

le 7 janvier 2012 - 3:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"Copier des livres, c'est illégal."

Gutenberg doit se retourner dans sa tombe !

Crevez donc en silence, inutiles dinosaures...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PANDAROUX

le 7 janvier 2012 - 11:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



"et avec l'apparition des liseuses, comme le Kindle d'Amazon, et le développement des tablettes électroniques comme l'iPad, le phénomène a pris de l'ampleur"

La faute a qui?

Cela fait plusieurs fois que je recherche des livres en français au format pour mes équipements nomades et que je trouve pas grand chose dans le légal, et quand j'en trouve, c'est soit pas au bon format, soit des formats m'empêchant de le lire sur tout mes équipement (je peut avoir envie de l'acheter via mon iphone dans le bus, commencer de le lire au bureau sur mon pc durant la pause, et le finir chez moi sur ma liseuse) mais dans tous les cas rarement des livres récents dans le panel de mes goûts.

Sommes nous à blâmer si dans notre grande impatience, nous préférons nous tourner vers des offres répondant a nos attentes en tout point avec en bonus des coquilles corrigés, existantes et coup de bol gratuites, plutôt que d'attendre que les officiels se sortent les doigts sans avoir aucune communications de leurs parts. En effet quand un nouveau livre sorts, aucune communication n'est généralement faite sur les dates prévus de mise a disposition au format epub par exemple (ont a aucune idée si on va devoir attendre une semaine, ou 4 ans).

De plus les tarifs français en tout cas, n'aident pas, le prix est souvent celui du format papier, ce qui dans l'esprit de beaucoup n'est ni normal, ni "juste"

Si j'ai un conseil, pensez que les early adopter, sont avant tout (au début) des geeks, que ce sont eux qui savent où et comment chercher efficacement ce qu'ils cherchent sur le net, et que c'est eux qui vont aider ou non les autres a trouver ce qu'ils cherchent.

Donc mettez l'accent sur les goûts des geeks, sci-fi, techniques, fantasy, si ils n'ont pas besoin de passer par l'illégal pour obtenir ce qu'ils veulent, ils n'auront pas besoin de créer des outils leur permettant de trouver des liens bien cachés, et ne seront donc pas tenté de faciliter la vie au non geek pour leur permettre de "pirater" grâce à leurs outils.

En faisant cela vous auriez put endiguer le phénomène avant qu'il ne naisse, maintenant c'est un peut trop tard la machine a été lancé, les habitudes prises, et il va

être très dur de convaincre les gens de changer d'habitudes et malheureusement une politique agressive dans le répressif(oppresif) ne fera que conforter les utilisateurs dans ce qu'ils font car on aime pas courber l'échine face aux menaces, alors qu'une politique agressive en terme de marketing/offres pourrait faire ses preuves, ne prenez pas le piratage comme un acte illégal qu'il faut combattre sur le plan législatif, prenez le plutôt comme un concurrent direct comme un autre (et non, ce n'est pas parce qu'il est gratuit qu'il est imbattable, c'est faux regardez les sommes dépensé pour avoir un compte megaupload par exemple), vous le combattez mieux en allant sur ce terrain, que sur le terrain législatif

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ALAIN L.

le 8 janvier 2012 - 13:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce sont les Hachette qui vont faire du Net une prison, c'est évident. J'attends les erreurs, puis les bavures des chiens que cette multinationale a embauché. Ils ne s'arrêteront pas. Ils vont repérer, puis interpellé, puis intimider, puis cogner, comme tous les flics du monde. Et là, la Justice, si elle n'a pas été totalement vidée de l'intérieur par Sarkozy, pourra casser les reins de ces milices et d'Hachette par la même occasion. L'avenir peut sourire.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NICOLAS

le 12 janvier 2012 - 10:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Si ils veulent faire quelques choses, qu'il propose déjà une vrai offre légal !
Quand les offres existent, les livres numériques sont quasiment au même prix que le papier, or il n'y a ni papier, ni stock à gérer, ni transport. Les couts marginaux sont nuls. Les prix ne le reflètent pas du tout.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

2 pings

autour du livre numérique by livre numérique - Peartrees le 5 janvier 2012 - 13:47

[...] Pierre Danet, directeur innovation et technologie numérique de Hachette Livre, constate : La milice privée d'Hachette Livre » OWNI, News, Augmented [...]

Le capitaine crochet nous parle | davidbosman.fr le 9 janvier 2012 - 10:03

[...] développement des tablettes électroniques comme l'iPad, le phénomène a pris de l'ampleur. Pierre Danet(directeur innovation et technologie numérique de Hachette Livre), édité par moi. Via [...]